

**PLAN DE VENTE
PROVISOIRE**

LOT n°19

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
Tél : 02.99.53.69.37
Email : contact@atalys35.fr

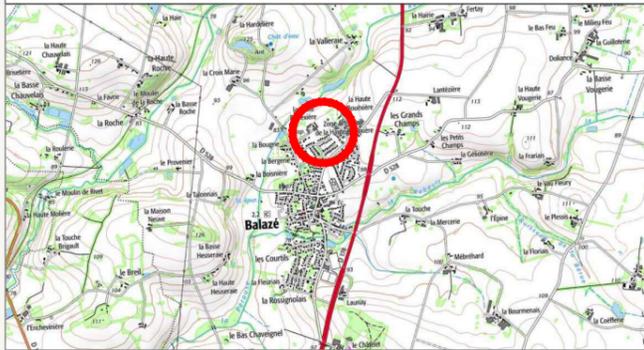
BALAZÉ (35500)
Chemin des Baladins
" le Clos des Peupliers "

GEOMETRE - EXPERT



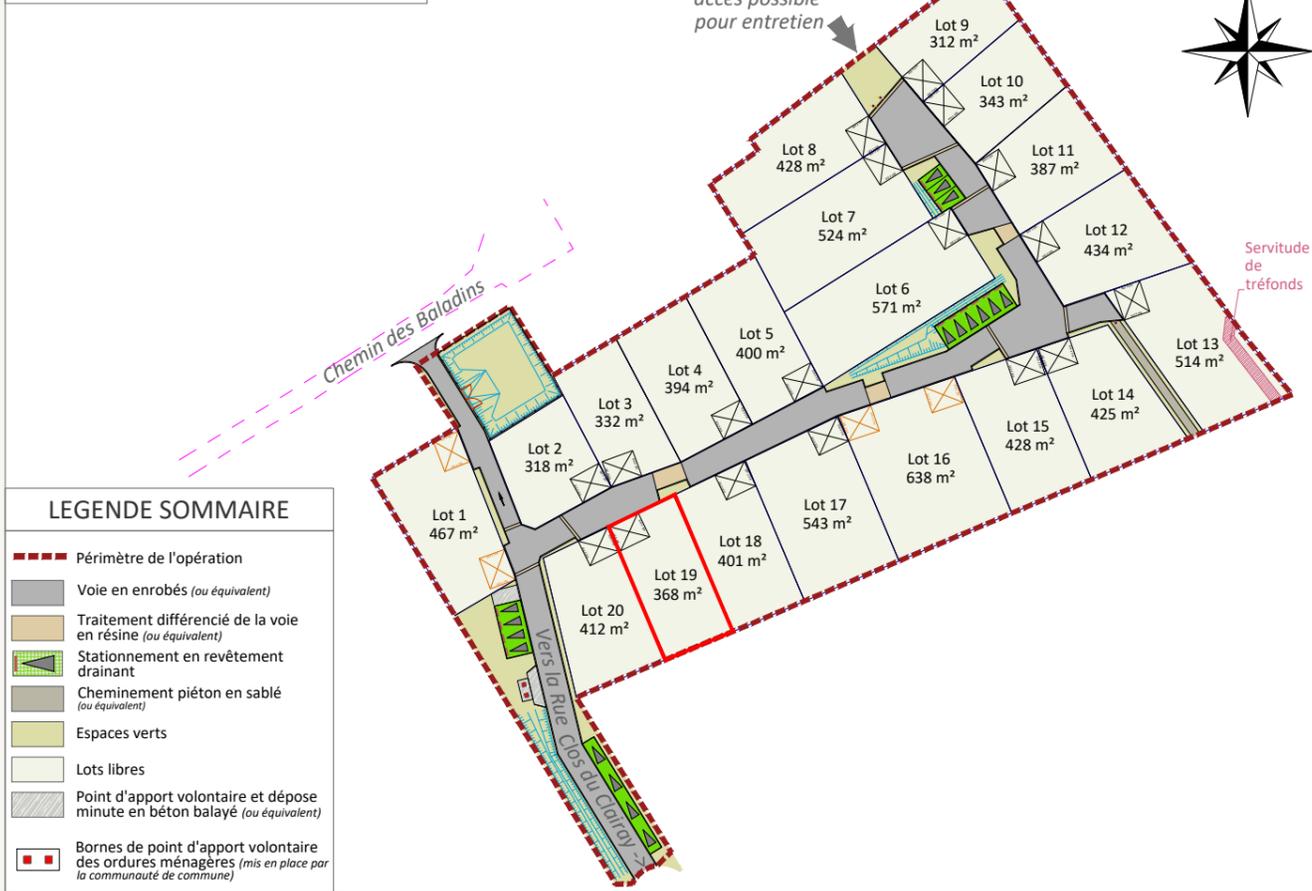
AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



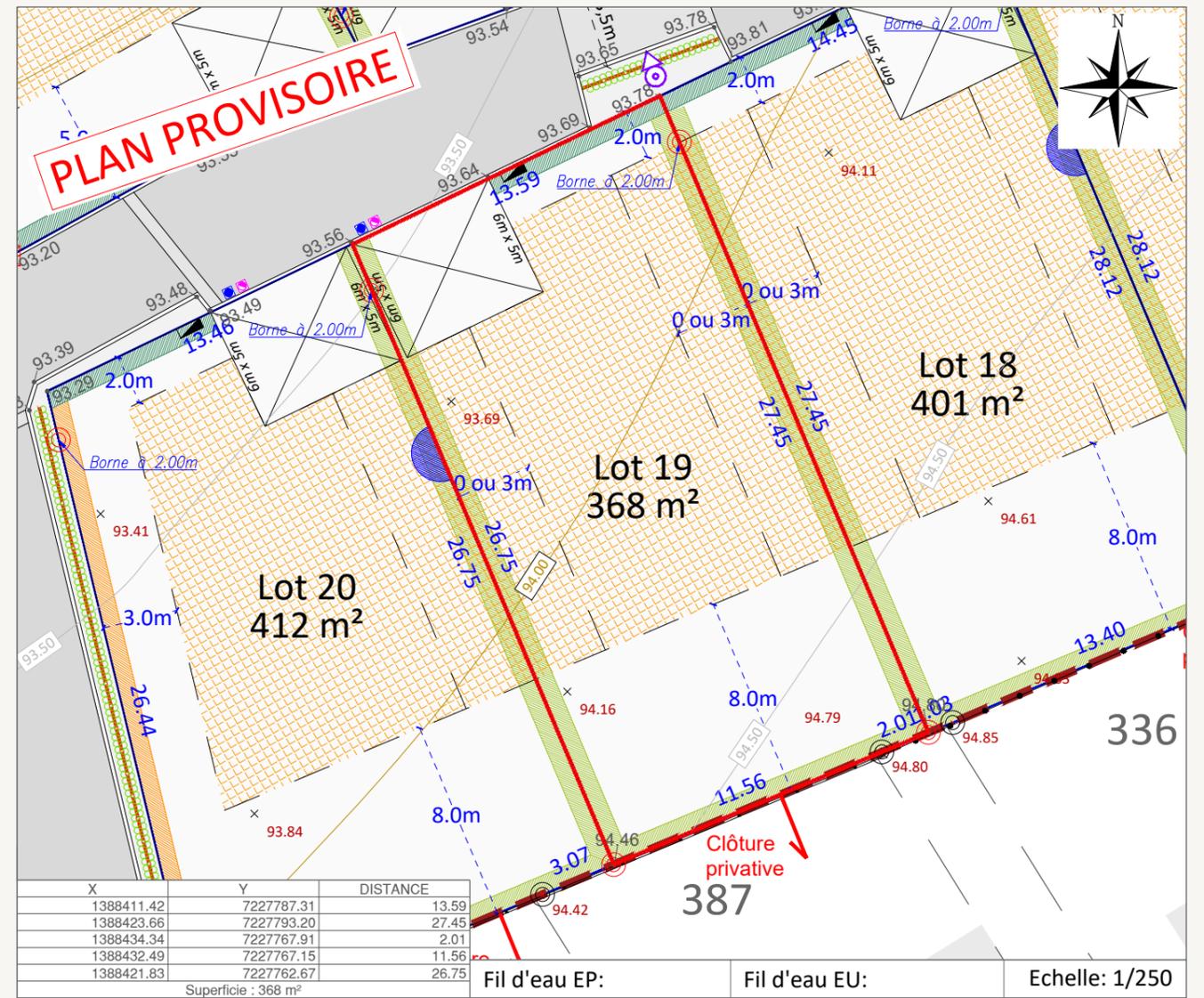
Surface	368 m ²
Surface plancher maximale	200 m ²
Surface à imperméabiliser maximale	175 m ²
Cadastre	Section ZZ
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035 015 22 V0001 M02
Date de l'arrêté	08/12/2022 14/09/2023 (PAM01) - 23/11/2023 (PAM02)
Dossier	21017-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périètre de l'opération
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent)
- Stationnement en revêtement drainant
- Cheminement piéton en sablé (ou équivalent)
- Espaces verts
- Lots libres
- Point d'apport volontaire et dépose minute en béton balayé (ou équivalent)
- Bornes de point d'apport volontaire des ordures ménagères (mis en place par la communauté de commune)



LEGENDE

 Périètre du lotissement	 Périètre du lot	 Stationnement visiteur, chasse roue bois	32.83 Cote altimétrique du terrain naturel	32.83 Cote altimétrique noue	32.83 Cote altimétrique du projet	Arbres existants à valoriser et à préserver	Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)	 Gantivelle bois de 0m50 à 1m20 de haut sur poteaux bois + plantes grimpanes	 Clôture périphérique grillage à mouton 120cm	 Clôture	 Haie existante	Parking privés et accès de lots position obligatoire (6mx5m)	Parking privés et accès de lots position possible (6mx5m)	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales	Candélabre (nombre et position indicative)	Coffrets techniques	Zone d'implantation de la construction principale	Servitude de tréfonds, canalisation AEP (emplacement issu des DT-DICT)	Portail en pin traité (Largeur utile: 4.0m)	Portillon (Largeur utile: 2.0m)	Potelet bois, piquet châtaignier (ou équivalent)	Branchement EP	Branchement EU	Borne / Piquet	Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative)	Poteau incendie	Station de refolement EU	Clôture de type 1 : Haie et clôture en limite avec la voie de desserte, coté accès. A la charge de l'acquéreur (cf. PA10)	Clôture de type 2 : Haie et clôture en limite avec un espace commun (cf. PA10)	Clôture de type 3 : Haie et clôture en limite séparative entre deux lots privatifs	Acroche obligatoire des volumes
--	---	--	---	--	---	---	--	--	--	---	---	--	---	--	--	---------------------	---	--	---	---------------------------------	--	----------------	----------------	----------------	--	-----------------	--------------------------	---	--	--	---------------------------------

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 15/12/2023

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude de LESQUEN
11 rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 09.83.31.94.31
Email : aude@lesquen-architecture.com